

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2017

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
38	23	31
Date de convocation		
21/08/2017		
Date d'affichage		
01/09/2017		

L'an 2017, le vingt-huit août à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à l'espace ABC à Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : M. Damien BREMAUD

Présents :

M. BIGOT Gilles, M. BREMAUD Damien, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, Mme DESVALLON Nathalie, M. DUVEAU Jean-Noël, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, M. LEBRETON David, Mme LEDUC Nathalie, Mme LEGUY Nadine, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Christine, Mme MARTIN Maryvonne, M. OGER Dominique, M. OUSACI Alain, M. PELLETIER Christophe, M. REMBAULT Emmanuel, Mme Mauricette RICHARD, M. ROULET Jean-Louis, M. SECHET Marc, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

M. BRUAND Michel, M. EMERIAU a donné pouvoir à Mme MARTIN Maryvonne
M. FARIA OLIVEIRA Joaquim, Mme JOSELON Ingrid, a donné pouvoir à M. LEROY Sébastien
M. GASCHET Pierre, M. HERSAN Guillaume a donné pouvoir à Mme THOMAS Jean-Joël
Mme MORINEAU Anita, M. ROCHAIS Alain a donné pouvoir à M. GOUBEAULT Jean-Pierre
Mme PAVIE Mélodie, Mme DECOBERT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. PELLETIER Christophe
Mme HORTET Sylvie, Mme ROCHER Ginette a donné procuration à M. COCHARD Jean-Pierre
Mme MENARD Isabelle, Mme RAIMBAULT Patricia a donné pouvoir à M. SECHET Marc
M. ROUCHER Bertrand a donné procuration à Mme RICHARD Mauricette.

2017-08-01	ASSAINISSEMENT – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA STEP DE CHAVAGNES LES EAUX
------------	--

M. DUVEAU, maire délégué de Chavagnes les Eaux, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la STEP de Chavagnes les Eaux, a été lancée. Le cahier des charges a été transmis à plusieurs bureaux d'études et leurs offres ont été analysées par un technicien du Département, dans le cadre de la mission d'appui technique aux collectivités territoriales.

M. DUVEAU présente l'analyse des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la STEP de Chavagnes les Eaux et propose de retenir l'offre de l'entreprise IRH. Cette entreprise est classée en 1^{re} position avec 90 points/100 points, au regard de la notation établie sur la base des critères annoncés dans la consultation et un prix des prestations de 59 040 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Pour : 27 voix ; Abstention : 4 voix ; Contre : 0 voix) :

- ☞ **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise IRH pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la STEP de Chavagnes, pour un montant de 59 040 € TTC (49 200 € HT).
- ☞ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce marché de maîtrise d'œuvre.

2017-08-02	ASSAINISSEMENT – CURAGE DES BOUES DE LA STEP DE NOTRE DAME D'ALLENÇON
------------	--

M. THOMAS, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le conseil municipal de Notre Dame d'Allençon avait prévu le curage, le transport et le compostage des boues des deux lagunes de l'ancienne station d'épuration, dans les travaux budgétisés pour la nouvelle station. Cette inscription budgétaire a été reprise dans le budget assainissement de Terranjou.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et l'offre de l'entreprise FERS Brangeon s'avère la mieux disante avec deux tarifications selon le volume de boues évacuées :

1. 400 tonnes : 16 795 € HT
2. 500 tonnes : 20 175 € HT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Pour : 28 voix ; Abstention : 3 voix ; Contre : 0 voix) :

- ↳ **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise FERS Brangeon qui s'établira dans la fourchette de prix suivante, selon le tonnage effectivement enlevé :
 1. 400 tonnes : 16 795 € HT
 2. 500 tonnes : 20 175 € HT
- ↳ **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis.

2017-08-03	AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION EN CLASSE ULIS AVEC LA COMMUNE DE DOUE EN ANJOU
------------	--

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les classes ULIS n'étant pas déployées dans toutes les écoles publiques, les communes ne disposant pas de ces classes doivent participer financièrement aux frais de scolarisation des enfants domiciliés dans leur commune et scolarisés dans une autre. La participation demandée concerne un enfant scolarisé en classe élémentaire, pour 397,42 € pour l'année scolaire 2016/2017, dans une école publique de la commune de DOUE EN ANJOU.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **ACCEPTE** les termes de la convention n° 2017.04.34 relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre la commune de Doué en Anjou et la commune de Terranjou, pour l'année scolaire 2016/2017.
- ↳ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie de Chavagnes les Eaux, Siège de la commune de Terranjou.

**Le Maire,
M. Jean-Pierre COCHARD**

